

# proforma

[www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)



## Hommage du Lieutenant-gouverneur



Mot du  
président  
**p. 3**



Mot de  
la bâtonnière  
**p. 5**



Chronique  
financière  
**p. 6**

  
JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

LES IMPRESSIONS  
**GAUVIN & HARBOUR** INC.  
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

LA QUALITÉ DU PRODUIT FINI ET LE RESPECT DES DÉLAIS FIXÉS SONT  
IMPORTANTES POUR VOUS, POUR NOUS, ILS SONT UNE PRIORITÉ.

TÉLÉPHONE : (418) 872-6003

TÉLÉCOPIEUR : (418) 872-0259

[gauvin.harbour@qc.aira.com](mailto:gauvin.harbour@qc.aira.com)

## L'équipe du Proforma

Me Geneviève Verreault-Tremblay  
Me Joanie Proteau  
Me Nicholas Jobidon

## Conseil d'administration du Jeune Barreau 2009-2010

Me Sébastien  
Jobin-Vermette  
*président*

Me Mathieu  
Leblanc-Gagnon  
*1<sup>er</sup> vice-président*

Me Marie-Ève  
Paré  
*2<sup>e</sup> vice-présidente*

Me Kathy  
Bergeron  
*Trésorière*

Me Vanessa  
Deschênes  
*Secrétaire*

Me Andréanne  
Gobeil  
*Secrétaire-adjointe*

## Conseillers (ères)

Me Pierre-Oliver Ménard-Dumas  
Me Geneviève Verreault-Tremblay  
Me Christina Bouchardeau  
Me Joanie Proteau  
Me Simon Kearney  
Me Maxime Roy

## Président sortant

Me Mathieu Trépanier



## Tournoi de hockey bottines

Le traditionnel tournoi de hockey bottines du JBQ aura lieu le 17 avril prochain à l'Aréna Activital de Saint-Augustin. Il s'agit, comme par le passé, d'un tournoi mixte. Le nombre d'équipe est limité alors, faites vite! Pour les inscriptions, veuillez communiquer avec Me Simon Kearney au: [simon.kearney@lkd.ca](mailto:simon.kearney@lkd.ca).

## Compétition de karting

Les intéressés à participer à une compétition de Karting entre les membres du JBQ sont invités à communiquer avec Me Nicholas Jobidon au 418-658-9966. La compétition aurait lieu le mercredi 17 mars 2010 à partir de 19h30 sur la piste de KartingExtreme, située sur le boulevard Hamel. La course est ouverte à tous, novices comme experts! L'activité commencera à 18h30 avec un souper-pizza. Les frais d'inscription pourront varier en fonction du nombre de participants.

## Concours oratoire

Le Concours oratoire du Jeune Barreau de Québec aura lieu cette année le 27 mai 2010. Il s'agit d'une merveilleuse occasion pour les membres du JBQ de démontrer la finesse de leur raisonnement et, surtout, leur talent d'orateur. Comme par le passé, des juristes de renom seront invités à juger la performance de nos orateurs. Une bourse de 1000\$ sera remise au vainqueur, en plus de l'opportunité de représenter le Jeune Barreau de Québec au Concours international de rhétorique organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal lors de la rentrée des tribunaux à Montréal. Les sujets du concours vous seront communiqués sous peu. Pour toute information, contactez Me Kathy Bergeron au 418-692-4180 ou Me Simon Kearney au 418-650-7011.

## En Une

La récipiendaire, Me Sarah-Ève Pelletier, recevant l'Homage du Lieutenant-gouverneur, entourée de la bâtonnière de Québec, Me Lise Bergeron et de l'honorable Paul-Arthur Gendreau, juge à la Cour d'Appel du Québec, représentant le Lieutenant-gouverneur.

NOUS PRENONS LE RELAIS POUR VOUS



RECHERCHES DE NOMS ET  
DE MARQUES DE COMMERCE  
FOURNITURES JURIDIQUES  
DROIT DES SOCIÉTÉS/COMPAGNIES



marque d'or

651, rue Notre-Dame O.  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3C 1J1

514.393.9900  
1.800.668.0668  
[www.marquedor.com](http://www.marquedor.com)

Dans quelques semaines, cela fera déjà un an que la formation continue obligatoire des avocats sera en vigueur. Nous sommes à mi-parcours de cette première période de référence de deux ans. Dans un peu plus d'un an, nous devons avoir suivi au moins 30 heures de formation accréditée par le Barreau du Québec, sous peine d'être radiés!

## La formation continue obligatoire... bientôt un an!

Au cours de la dernière année, le JBQ a recueilli les commentaires de plusieurs membres concernant la formation obligatoire. À mi-parcours, j'estime qu'il est intéressant de faire le point sur cette question.

Sébastien Jobin-Vermette, avocat  
Président du Jeune Barreau de Québec  
jbq@jeunebarreaudequebec.ca  
Téléphone : 418-528-4321



L'obligation de cumuler 30 heures de formation en deux ans n'est pas déraisonnable. Par contre, le processus d'accréditation peut parfois être mal compris ou paraître contraignant. Évacuons d'emblée l'allégation que la formation obligatoire n'est qu'une « machine à argent ». Le droit étant en constante évolution, la formation obligatoire permet de s'assurer que les avocats maintiennent leurs connaissances à jour. Il protège ainsi, en quelque sorte, le public, et démontre que les avocats demeurent des experts du droit compétents. La formation permet de s'adapter aux nouvelles réalités. Cette obligation exige un changement de culture, mais ne constitue pas une mesure exceptionnelle. Aux États-Unis, 48 des 50 états exigent une formation continue des avocats. Au Québec, plusieurs ordres professionnels obligent leurs membres à suivre une formation d'une durée équivalente ou même supérieure à celle du Barreau du Québec. Par exemple, les dentistes doivent cumuler environ 90 heures sur une période de trois ans.

Cette nouvelle obligation s'avère facilement réalisable pour beaucoup d'avocats. Plusieurs ont la chance de pouvoir assister dans le cadre même de leur emploi, à de la formation de qualité, organisée, payée et

gérée par leur employeur. D'autres, compte tenu de leurs champs de pratique, peuvent assister régulièrement à des colloques. Les revenus et les pratiques du droit sont très diversifiés. Pour certains avocats, une formation de deux heures coûtant 400 \$ est une aubaine. Pour d'autres, une formation de 40 \$ est trop chère. Il ne faut donc pas mésestimer une réalité vécue par plusieurs membres. Pensons aux nouveaux assermentés, aux avocats sans emploi, ceux à faibles revenus et aux avocats pratiquant en région qui considèrent cette obligation comme étant plus difficile à réaliser.

Le caractère obligatoire de la formation peut avoir un effet pervers. Plusieurs avocats « courent » les heures et les formations à bas prix, sans égard aux sujets abordés, leur désir étant de s'assurer de respecter l'obligation de cumuler les 30 heures de formation exigées. Dans un an, il est prévisible de croire que certains seront à la recherche désespérée d'heures afin de respecter l'obligation légale. Peu de temps avant la date fatidique du 1er avril 2011, il y aura donc, possiblement, une course folle aux heures de formation.

Compte tenu que cette obligation est nouvelle, je crois qu'il est normal que des ajustements soient apportés. Sans dénaturer la formation obligatoire, il est important que le Barreau du Québec interprète de façon large et libérale les critères d'acceptation des formations suivies. Nous constatons que le Barreau du Québec s'ajuste graduellement aux nouvelles demandes. Il ne faut pas croire que la formation reconnue par le Barreau du Québec se limite à celle offerte par les barreaux ou les entreprises spécialisées. Le Barreau du Québec reconnaît notamment une formation non juridique, mais pertinente à la pratique du droit de l'avocat. C'est le cas par exemple d'une formation médicale suivie par un avocat qui pratique en médico-légal. Actuellement, le Barreau du Québec reconnaît la formation en langue si cette dernière est axée sur le langage juridique. L'apprentissage d'une langue, si l'avocat démontre qu'elle est nécessaire à l'exercice de sa pratique, devrait également être accrédité.

Il est indéniable que le développement des connaissances est un investissement pour tous y compris pour les nouveaux avocats. Par contre, les nouveaux avocats vivent une situation particulière, étant fraîchement formés. Chaque jour de travail du nouvel avocat constitue de la formation. Certains nouveaux avocats sont sans emploi, vivent une précarité au début de leur carrière ou ont des revenus limités. Pour ces derniers, la formation obligatoire est donc une charge financière importante. Il faut également

Suite P. 9 →

**AU MARQUIS DE BRUMMELL**  
www.marquisbrummell.ca  
659 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou, Québec  
418-529-6897 1-877-529-6897  
Fax : 418-529-8691

**VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS**  
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

**VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE**  
**ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE**

## Comité sur l'exercice illégal

**Le Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec a pour mandat de voir à la protection du public en s'assurant que seuls les membres du Barreau posent les actes qui leur sont réservés en vertu de la Loi sur le Barreau.**

À cette fin, les douze avocats qui composent actuellement le Comité se réunissent régulièrement afin d'examiner des dossiers impliquant des personnes qui auraient commis des actes dérogatoires, par exemple en exerçant la profession d'avocat sans être inscrit au tableau.

Ces affaires sont portées à la connaissance du Comité à la suite de dénonciations écrites provenant du public ou de membres de la profession.

Le Comité analyse le dossier afin de déterminer s'il y a matière à poursuite et, le cas échéant, recommande au Conseil du Barreau de Québec l'adoption d'une résolution détaillée concluant à l'opportunité du dépôt d'une plainte. Dans celle-ci, l'identité de la personne concernée ainsi que la nature des infractions reprochées doivent être énoncées.

Par la suite, la résolution est acheminée au procureur du Barreau de Québec afin qu'il fasse enquête et, le cas échéant, entreprenne une poursuite contre le contrevenant.

Puisque le Comité est généralement saisi de ces dossiers à la suite de dénonciations, nous souhaitons ici réitérer l'importance de porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute situation d'exercice illégal de la profession, que ce

soit par des personnes qui ne sont pas avocats ou encore qui ont été radiées.

À cet égard, il vaut de mentionner que le Code des professions a été amendé le 19 juin 2009 (voir l'article 189.0.1) de façon à ce que le calcul de la prescription d'un an débute à la date de la connaissance par le poursuivant de la perpétration de l'infraction (et non plus de la commission de l'infraction en tant que telle).

Les dénonciations peuvent être transmises à l'adresse suivante :

**Me Jean Mathieu Potvin, président**  
Comité sur l'exercice illégal  
Barreau de Québec  
300, boulevard Jean-Lesage, salle RC-21  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Télécopieur : 418 522-4560  
secretariat@quebec.barreau.qc.ca

## Versailles - Québec

**Par : Me Lisa Bérubé,**  
directrice générale du Barreau de Québec

**C'est avec comme toile de fond le 20<sup>e</sup> anniversaire du jumelage Québec-Versailles qu'une délégation de la section participait aux activités entourant la Rentrée de Versailles du 27 novembre dernier.**

Les rencontres ont débuté le jeudi, avec le traditionnel souper de l'Association Versailles-Québec qui permet chaque année aux avocats québécois et versaillais d'échanger sur la profession et la pratique du droit.

Les activités se sont poursuivies avec un colloque le vendredi matin. Cette année, c'est un procès simulé en droit criminel qui était à l'honneur. Les participants ont pu assister à la démonstration d'un procès en matière d'agression sexuelle mené se-

lon les règles de procédure française d'une part et selon la procédure canadienne d'autre part.

Des juges et avocats de Versailles et de Québec ont généreusement accepté de se prêter à l'exercice et ont mené les débats de brillante façon. Il y a lieu de remercier le juge Jean-Pierre Dumais, J.C.Q., qui

s'est prêté au jeu, de même que Me Suzanne Gagné qui agissait à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales et Me Rénaud Beaudry qui agissait à titre d'avocat de la défense.

Il ressort de cet exercice comparatif que la manière d'instruire un procès criminel est totalement différente des deux côtés de l'océan, notamment sur ces grands points :

-- En France, le juge procède à une présentation complète des faits et mène l'enquête auprès des témoins;

-- Les avocats français ne procèdent pas à des interrogatoires ou contre-interrogatoires tels que nous les connaissons au Québec ;



Suite P.9

### ASSURANCE MÉDICAMENTS – SOINS DE SANTÉ : PAYEZ MOINS !

Saviez-vous qu'un programme d'assurance médicaments a été développé pour les membres du Barreau de Québec, qu'il est des plus avantageux et des plus compétitifs et que vous pouvez en profiter sans fournir d'exigence médicale?



Pour plus d'information, communiquez avec MédicAssurance inc., courtier du Barreau de Québec, au 418.681.7785 / 1.877.371.1181 ou à info@medicassurance.ca.



**Au moment d'écrire ces lignes, il ne reste que quelques mois pour passer le relais au bâtonnier suivant. Mais c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'aborde ce dernier droit avant la passation des pouvoirs. Au cours des derniers mois, nous avons été extrêmement occupés compte tenu de l'abondance des dossiers d'importance.**

## Dernier droit avant la passation des pouvoirs

Qu'il nous suffise de parler du Centre de justice de proximité. En effet, le Centre de justice de proximité, qui est un dossier issu d'une initiative il y a de cela quelques années du Conseil du Barreau de Québec et repris par le ministère de la Justice pour en faire un projet pilote, tient occupés plusieurs d'entre nous.

Nous aurions aimé une inauguration à la fin de 2009 ou au début de 2010, mais les obstacles des derniers mois nous obligent à prendre le temps pour bien faire les choses.

Particulièrement, des enjeux comme le lieu physique à privilégier pour l'établissement de cette borne unique, où les citoyens pourraient venir y cueillir une information de première ligne en toutes matières et être dirigés par la suite vers des services déjà offerts, méritent qu'on s'attarde au choix de l'emplacement pour s'assurer du succès public de ce Centre de justice de proximité. De même, un budget bien ficelé pour éviter les ratés permettrait à notre avis, sans en garantir la réussite, d'offrir plus de chances de succès à ce projet pilote que l'on veut gagnant pour permettre d'étendre cette expérience sur d'autres territoires du Québec.

Notez qu'un tel projet pilote doit se tenir également à Sherbrooke ainsi qu'à Rimouski, mais pour notre part il nous importe, puisqu'il s'agit d'une initiative à l'origine du Barreau de Québec, que celui de Québec soit un franc succès.

Nous travaillons de façon coordonnée avec le Barreau du Québec, le Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-

Madeleine et le Barreau de Saint-François pour obtenir du ministère de la Justice les outils et les engagements nécessaires pour permettre de faire du Centre de justice de proximité une réussite.

Nos représentants sur les divers comités visant à mettre en place ce projet, notamment Me Chantal Gosselin et notre directrice générale, Me Lisa Bérubé, ne comptent plus les heures pour s'assurer que le tout soit bien ficelé.

Nous espérons au cours des prochains mois être en mesure de vous donner plus de détails sur ce projet et notamment vous informer que nous aurons obtenu, de la part du ministère de la Justice, les engagements nécessaires permettant de faire de ce projet pilote un succès ou encore si nous constatons que les éléments de succès n'étaient pas au rendez-vous, qu'un nouveau questionnement soit fait.

Soyez assurés que nous vous tenons informés des développements à ce sujet. Par ailleurs, les efforts ont été investis, au cours des derniers mois, dans les discussions entourant la réforme du Code de procédure civile.

Un projet de loi est attendu à ce sujet dès le printemps prochain et nous sommes déjà à l'œuvre par le biais des divers comités du Barreau du Québec où siègent nos représentants de même que dans des travaux du conseil général du Barreau du Québec pour préparer les remarques et commentaires permettant d'optimiser ces travaux et cette réforme majeure annoncée par notre ministre de la Justice.

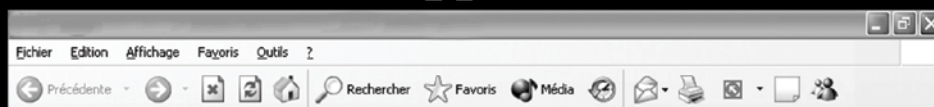
Bien entendu, à travers ces travaux d'importance, plusieurs autres dossiers ont retenu notre attention. La mise en place des nouvelles règles de gouvernance au sein du Barreau de Québec, la formation obligatoire, la rencontre des avocats œuvrant en Beauce et à Montmagny, de même que les travaux du Conseil général du Barreau du Québec pour lesquels des séances spéciales ont été tenues.

Toutes ces démarches font en sorte que l'année passe très vite et que nous espérons que le bilan que nous dresserons lors de notre prochain « Mot de la bâtonnière » permettra de constater les efforts que les membres du Conseil du Barreau de Québec font pour permettre la bonne marche de votre ordre professionnel, notamment au Barreau de Québec autant qu'au Barreau du Québec.

**Me Lise Bergeron**  
Bâtonnière de Québec



### Vous êtes appelé à la barre



[www.barreau.qc.ca/quebec](http://www.barreau.qc.ca/quebec)

# Chronique Financière Saison des RÉER

**Le REER est bien connu de tous mais est-il bien compris ? Malheureusement, plusieurs légendes urbaines circulent sur le REER. Le but de cet article est de vous amener à bien comprendre le REER en tant que véhicule d'épargne et de vous montrer en quoi il est avantageux pour vous d'en profiter. J'aborderai également le nouveau venu dans les régimes d'aide à l'épargne : le CELI.**

## La retraite : Où investir en priorité ?

- 1 • REER et/ou CELI (Pour en savoir plus sur les concepts de REER ou CELI, n'hésitez pas à me poser vos questions)
- 2 • Fonds fiscalement avantageux, assurance-vie et autres véhicules d'épargne fiscalement avantageux.
- 3 • Fonds non enregistrés

Bien sûr, il existe toujours des exceptions et c'est pourquoi nous sommes là pour vous aider; chaque situation doit être analysée afin de déterminer ce qui est le plus avantageux pour vous personnellement.

## Qu'est-ce que je gagne à investir dans mon REER ou CELI ?

Un placement fiscalement avantageux autre que le REER ou le CELI, vous permet de cumuler des intérêts à l'abri de l'impôt et ce aussi longtemps qu'il est conservé à l'intérieur du placement. Avec le REER, en plus des intérêts qui cumulent à l'abri de l'impôt, vous récupérez l'impôt sur les cotisations que vous effectuez au cours de l'année. Pour maximiser l'efficacité du REER, ce retour d'impôt devrait être réinvesti.

**En exemple :** M. J'épargne gagne un revenu de 50 000\$ et investit 5000\$ dans un placement non enregistré au taux moyen de 5% par année. L'impôt sur l'intérêt (5000 x 5% x 38,4%), soit 96\$, sera à payer sur votre investissement la première année. Pas si mal, vous allez me dire,

mais le jour où vous aurez 300 000\$ en épargne, la facture d'impôt ne sera plus 96\$ mais bien 5760\$ pour l'année. Presque la moitié des intérêts que votre placement générera sera versée à l'impôt. Votre rendement réel sera alors d'environ 3% au lieu de 5%.

Heureusement, il existe le REER, le CELI et d'autres investissements fiscalement avantageux, lesquels seront abordés dans un article futur.

## Combien dois-je cotiser au REER ?

Votre cotisation dépend de votre salaire, de vos objectifs de retraite et de votre capacité à épargner. Vous devriez de préférence maximiser vos REER. Pour les gens en début de carrière et/ou avec des obligations qui n'en finissent plus, le maximum des REER paraît parfois impossible à atteindre. Dans ces circonstances, mon conseil est de placer au maximum de votre capacité et augmenter de façon graduelle et fréquente.

Un fait important : plus vous investissez tôt dans vos REER, plus vous profiterez de la croissance que ce régime peut générer.

Une personne qui investit 5000\$ pendant 40 ans aura plus du double en capital à la

retraite qu'une personne qui investira 10 000\$ pendant 20 ans.

Si vous avez les moyens, maximiser les deux. Si vous devez choisir, dans certains cas, il peut être plus avantageux de commencer par maximiser votre CELI, mais avec un plafond de 5000\$ annuellement, celui-ci ne sera pas suffisant pour votre retraite.

Il est important de consulter un conseiller en sécurité financière pour analyser lequel des deux régimes d'épargne doit être maximisé en priorité.

## Le RAP : est-ce avantageux ?

Le RAP vous permet d'accumuler un montant plus élevé et cela plus rapidement pour votre mise de fonds et les autres dépenses reliées à l'achat d'une propriété que si vous accumulez votre argent dans des placements non enregistrés. De plus, vous ne payez ni intérêts, ni pénalités; vous n'avez qu'à rembourser vos REER selon l'échéancier prévu par le régime. L'inconvénient est que, pendant que cet argent sert pour la mise de fonds de votre maison, elle ne cumule pas d'intérêt à l'abri de l'impôt.

REER ou CELI ?	Régime enregistré d'épargne retraite (RÉER <sup>2</sup> )	Compte d'épargne libre d'impôt (CELI <sup>1</sup> )
Plafond des cotisations annuelles	Le montant le moins élevé entre: - 18% du revenu gagné de l'année précédente ou - le plafond annuel qui est de 21 000\$ pour 2009 (Accès aux déductions inutilisées des autres années)	5000\$ annuellement à partir de 2009 et indexés en fonction du taux d'inflation pour les années suivantes  (L'espace non cotisé reste disponible dans le futur)
Traitement fiscal des cotisations	Les cotisations sont non imposables (en résulte un retour d'impôt annuel)	Les cotisations sont imposables (Pas de retour d'impôt sur les cotisations au CELI)
Traitement fiscal des intérêts	Les intérêts cumulent à l'abri de l'impôt, aussi longtemps qu'ils ne sont pas retirés du REER.	Les intérêts cumulent à l'abri de l'impôt.
Traitement fiscal au retrait	Imposition au retrait du REER. Plusieurs stratégies existantes pour minimiser l'imposition.	Aucune imposition au retrait du CELI

Suite P.10



**GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE**  
HUISSIERS DE JUSTICE

800, boul. des Capucins  
Québec (Québec) G1J 3R8

**418.648.1717**  
www.gschuis.com

Depuis  
1966

**VENTE SOUS  
CONTRÔLE  
DE JUSTICE**



C'est le 3 décembre dernier qu'a eu lieu, au Boudoir lounge, le Cocktail de Noël du JBQ. Plus de 130 avocates et avocats étaient présents lors de cette soirée, dont plusieurs assermentés de l'année 2009 qui ont pu profiter de l'accès gratuit qui leur était offert pour fraterniser avec leurs nouveaux collègues.

## Cocktail de Noël du JBQ

Le comité organisateur tient à remercier ses partenaires financiers pour leur générosité et d'avoir ainsi contribué à faire de cette soirée une réussite. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine!



Me Mathieu Fournier gagnant de l'écran plasma 42 po LG gracieuseté de la firme d'huissiers Paré, Ouellet, Bigaouette & associés.

Lors de cet événement, Me Jacques Deslauriers s'est mérité un certificat-cadeau de Place Ste-Foy d'un montant de 50\$. Quant à Me Mathieu Fournier, il a été l'heureux gagnant d'un écran plasma LG 42 po, gracieuseté de la firme d'huissiers Paré, Ouellet, Bigaouette & associés.

### Partenaires Or

Paré, Ouellet, Bigaouette & associés  
Le Barreau de Québec  
La Corporation de services du Barreau du Québec  
Fasken Martineau  
Ogilvy Renault

### Partenaires Argent

Beauvais Truchon  
Brodeur Prémont Lavoie  
Gagnon Sénéchal Coulombe et associés  
Heenan Blaikie  
Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino, s.e.n.c.  
Stein Monast



Me Jacques Deslauriers gagnant du certificat-cadeau de 50\$ de Place Ste-Foy

Nous tenons à remercier tous nos commanditaires pour leur **générosité** qui a permis, une fois de plus cette année, que cette fête soit un **franc succès**.

## Noël des enfants 2009

### Catégorie Or

Jean-François Bertrand, avocats  
Gravel Bernier Vaillancourt

### Catégorie Argent

Brodeur Prémont Lavoie Avocats inc.

### Catégorie Bronze

Gauvin & Harbour  
Michaud LeBel  
Cain Lamarre Casgrain Wells  
Stein Monast



*Au plaisir de vous revoir l'an prochain !*

### Catégorie Bronze, suite

Lavery  
Beauvais Truchon  
Joli-Coeur Lacasse  
Dussault Larochelle Gervais  
Thivierge  
Barakatt Harvey Avocats  
Carter Gourdeau  
Boisjoly, Bédard & Associés inc.  
Me Denis Richard, avocat  
Me Jean Bellemare, avocat  
Me Réjean Bouchard, avocat  
Me Sandra Armanda, avocate

MALLETTE

LL Nos gens font  
la différence TT

Nos professionnels rendent des opinions objectives lors de la détermination de préjudices financiers dans les situations suivantes :

Bris de contrat	Réclamations d'assurance
Fautes à la suite d'une négligence	Irrégularités financières
Conflits entre actionnaires	Dommmages corporels
Expropriations	Évaluation d'entreprise
Achat/Vente d'entreprise	Litiges généraux

Notre équipe regroupe des experts en juricomptabilité, en évaluation d'entreprise, des actuaire et des professionnels possédant des expertises de pointe dans plusieurs sphères d'activité.

Pour nous joindre :

Christian Côté, CA, EEE  
(418) 653-4455, poste 570

Daniel Gagné, FSA, FICA  
(418) 653-4455, poste 436

# Offres de formations

## Jeune Barreau de Québec

### La gestion des conflits en milieu de travail

Conférencier : Robert Bouchard, médiateur

Date et heure : 26 février 2010, de 9 h à 12 h

Lieu : salle 3A du Pavillon de Koninck de l'Université Laval

Coût d'inscription : - 40 \$ pour les membres du JBQ  
- 60 \$ pour les non-membres

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 3 hrs

### L'obligation de défendre – sujet inépuisable

Conférencier : Me Isabelle Hudon

Date et heure : 12 mars 2010, de 8 h à 9 h

Lieu : Petit-déjeuner au Bistango

Coût d'inscription : - 20 \$ pour les membres du JBQ  
- 40 \$ pour les non-membres

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 1 heure

### Le droit des transports et les accidents : à chacun son régime et l'interprétation du droit de l'emploi applicable au Québec à la lumière du droit international du travail liant le Canada : une voie incontournable?

Ces conférences seront données par **Me Daniel Gardner** et **Me Dominic Roux**, professeurs à l'Université Laval, lors d'un voyage qui se déroulera à Boston, à la fin mars. Les détails suivront ultérieurement. Pour toute information, veuillez communiquer avec Mme Stéphanie Émond au : 418 529-0301, poste 0 ou à l'adresse courriel suivante : secretariat2@quebec.barreau.qc.ca

## Association du Barreau canadien – division Québec

### Les délais à respecter en matière d'administration et de liquidation successorale

Conférencier : Me Marie-Claude Armstrong, associée, Lavery, de Billy

Date et heure : Lundi le 15 février 2010, de 12 h à 14 h 30

(le déjeuner est servi de 12 h à 12 h 30)

Lieu : Hôtel ALT Québec

Coût d'inscription : - 50 \$ pour les membres de l'ABC  
- 110 \$ pour les non-membres

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 1 heure 30 minutes.

### La défense de contrainte excessive dans le secteur public

Conférenciers : Anne-Marie Laflamme,

Faculté de droit de l'Université Laval et Me Robert Bonhomme, Heenan Blaikie

Date et heure : Mercredi le 24 février 2010, de 12 h à 14 h 30

(le déjeuner est servi de 12 h à 12 h 30)

Lieu : Hôtel ALT Québec

Coût d'inscription : - 50 \$ pour les membres de l'ABC  
- 110 \$ pour les non-membres

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 1 heure 30 minutes

### Survol annuel de la jurisprudence en droit administratif

Conférenciers : Me Denis Lemieux, avocat chez Tremblay, Bois, Mignault et professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval

Date et heure : Jeudi le 25 mars 2010, de 12 h à 14 h 30

(le déjeuner est servi de 12 h à 12 h 30)

Lieu : Hôtel ALT Québec

Coût d'inscription : - 50 \$ pour les membres de l'ABC  
- 110 \$ pour les non-membres

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 1 heure 30 minutes. Pour toute information ou pour vous inscrire, visitez le [www.abcqc.qc.ca](http://www.abcqc.qc.ca) ou téléphonez au 514 393-9600 ou sans frais au 1-877-393-9601. Les formulaires d'inscription pour les conférences sont disponibles sur le site Internet du Jeune Barreau au [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)

## Confections juridiques M.T.

### Conversation anglaise en milieu juridique

Professeur : Monsieur Rick Cooke

Horaire : Un soir par semaine pendant 6 semaines

Début des cours :

- Débutant : 1<sup>er</sup> mars 2010, 19 h à 21 h
- Intermédiaire : 2 mars 2010, 19 h à 21 h
- Avancé : 3 mars 2010, 19 h à 21 h

Coût : 625 \$ (+ taxes)

Activité de formation accréditée par le Barreau pour une durée de 12 heures.

Pour vous inscrire, télécharger le plan de cours ou pour consulter toutes nos activités de formation, veuillez visiter notre site Internet [www.confectionsjuridiques.com](http://www.confectionsjuridiques.com), à la section « Centre de formation » ou communiquer avec nous au : 418 624-4286 ou 514 932-4286.

## Barreau du Québec

### Application des nouvelles dispositions de la Loi sur l'équité salariale

Date et heure : Lundi le 22 février 2010, de 13 h 30 à 16 h 30

Lieu : Hôtel Hilton, Québec

Sans frais

## Barreau de Québec - CAJ

### La cour municipale et son greffier

Date et heure : Mercredi le 10 mars 2010, de 7 h 30 à 9 h

Lieu : Restaurant L'Entre-Gens, Montmagny

### Droits à l'égalité et accommodements raisonnables, sans contrainte excessive : principe essentiels et application

Date et heure : Vendredi le 19 mars 2010, de 12 h 15 à 13 h 45

Lieu : Palais de justice de Québec

Sans frais

Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consulter le [www.barreau.qc.ca/quebec](http://www.barreau.qc.ca/quebec) dans la section « Calendrier des activités »

## Faculté de science et génie de l'Université Laval

### 9<sup>e</sup> journée d'étude sur les réclamations sur contrats

Date et heure :

- À Québec, mercredi le 17 février 2010

- À Montréal, jeudi le 25 février 2010

Lieu : - À Québec: Pavillon La Laurentienne, Université Laval, salle 1334, de 8 h 30 à 16 h 30

- À Montréal: Centre Mont-Royal, Salon international, 2200 rue Mansfield

Coût d'inscription : 495 \$

Ces journées sont un lieu de rencontre et d'échanges pour les personnes œuvrant dans le domaine des contrats. Elle s'adresse aux donneurs d'ouvrage, aux concepteurs et surveillants de travaux, aux entrepreneurs généraux, aux sous-traitants, aux chargés de projets, aux directeurs de travaux, aux professionnels de la construction, aux architectes, aux avocats, aux ingénieurs et aux techniciens. Pour de plus amples renseignements sur cette formation et pour vous inscrire, nous vous invitons à consulter notre calendrier à l'adresse suivante : [www.fsg.ulaval.ca/fcontinue](http://www.fsg.ulaval.ca/fcontinue)

Ce cours est reconnu comme une activité de formation continue de l'Université Laval et permet de recevoir une attestation de participation universitaire indiquant le titre de la session, son contenu et le nombre d'unités d'éducation continue rattaché à cette activité.

# La formation continue obligatoire...

## bientôt un an! suite

considérer les pressions que certains employeurs exercent sur leurs jeunes recrues, ce qui fait en sorte que celles-ci peuvent difficilement se libérer pour recevoir une formation. Je considère donc que le Barreau du Québec devrait accorder, à compter de la première inscription au tableau de l'Ordre, une dispense de l'obligation de la formation continue obligatoire de 30 heures pour les deux premières années de pratique. Cette dispense permettrait d'alléger le fardeau vécu par plusieurs jeunes assermentés. Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* prévoit cette dispense de deux ans. Si les notaires, nos cousins juridiques, et la profession qui est la plus apparentée à celle des avocats, ont prévu cette dispense, je crois qu'il aurait lieu de l'envisager également.

Les avocats ont de tout temps suivi des formations mais acquièrent aussi par eux-mêmes de nouvelles connaissances. Cette autoformation devrait être valorisée et reconnue. Actuellement, le *Règlement sur*

*la formation continue obligatoire des avocats* ne prévoit pas l'autoformation. Le Barreau du Québec doit avoir confiance en ses membres. Il serait donc souhaitable que le Barreau du Québec reconnaisse comme étant des heures de formation accréditées, une partie de l'autoformation pratiquée par les avocats. Vous conviendrez que l'acquisition de connaissances à la suite de la lecture d'un ouvrage de doctrine peut raisonnablement se comparer à une séance de formation. À titre d'exemple, le Barreau du Nouveau-Brunswick, qui a également récemment mis en œuvre un programme de formation continue obligatoire, reconnaît une partie des heures consacrées à l'autoformation de ses membres. Au Québec, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes* reconnaît également les activités d'autoapprentissage.

La formation obligatoire est essentielle mais il faut reconnaître qu'elle occasionne, pour certains, des contraintes de temps et de déplacements. Par contre,

plusieurs solutions sont simples et faciles à instaurer. Le développement de l'offre de formation sur Internet est très souhaitable. Cette cyberformation permet d'être formé dans un cadre plus souple. C'est donc une solution à plusieurs problèmes vécus par les avocats. Je souhaite que le Jeune Barreau de Québec puisse également offrir prochainement la cyberformation.

Soucieux de rejoindre le plus grand nombre de membres, le comité de la formation du JBQ, formé d'une dizaine de collaborateurs, organise ses activités en diversifiant les sujets et les formules. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur dévouement.

Le Jeune Barreau devra demeurer attentif quant à l'application de la formation obligatoire. Chose certaine, je constate que c'est bien parti et j'espère que tout ira bien pour vous le 1er avril 2011!

## Versailles - Québec suite

-- Pour les avocats français, le travail se concentre particulièrement dans les présentations et plaidoiries;

-- Toujours selon le modèle d'un procès criminel français, l'avocat représentant la victime au civil est partie au procès criminel et y fait des représentations.

Le Barreau de Versailles a grandement innové avec la cérémonie officielle de la Rentrée qui a pris la forme d'un bulletin télévisé. Étaient à l'avant-scène avec l'animateur le bâtonnier de Versailles, de même que la bâtonnière de Québec, qui

nous a fort bien représentés. De courts reportages ont permis de traiter de façon originale certains sujets d'intérêt pour nos homologues versaillais, notamment la place des femmes dans la profession et l'image de l'avocat. Nombre d'hommes et femmes politiques, dont plusieurs maires, assistaient à cette Rentrée. Il y a lieu de mentionner l'invité d'honneur, nul autre que Monsieur Gérard Larcher, président du Sénat, qui a captivé l'auditoire avec une allocution des plus mémorables.

Finalement, à l'occasion d'une séance de

travail, les délégations de Québec et de Versailles ont jeté les bases de ce que pourraient être les travaux de l'année à venir de même que le sujet du colloque présenté en septembre prochain à l'occasion de la Rentrée de Québec. Les représentants des deux barreaux demeurent soucieux de profiter au maximum de la bonne santé du jumelage et de la richesse des expériences acquises au fil des ans pour mettre à profit le plus possible l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.



### TEST D'ADN

Paternité – Succession – Immigration  
Plus de 50 laboratoires médicaux au Québec  
Résultats disponibles en moins de 5 jours ouvrables  
Accrédité par le Conseil canadien des normes

**1-800-565-4505**

ORCHID  
CELLMARK

Anciennement Helix Biotech  
Nous desservons le Québec depuis 1989

## Prix de l'Hommage du Lieutenant-Gouverneur



**Le 18 décembre 2009, le Barreau de Québec a décerné le prix de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur à Me Sarah Ève Pelletier.**

Récipiendaire au parcours hors du commun, Me Pelletier entreprend son baccalauréat en droit à l'Université Laval tout en étant membre de l'équipe nationale canadienne de nage synchronisée, discipline qu'elle pratique depuis de nombreuses années. En plus de cumuler 40 heures d'entraînement par semaine à ses études, Me Pelletier s'investit sur le plan juridique en collaborant, à de nombreuses rédactions, notamment sur les engagements financiers, du contrat administratif et des subventions publiques; la notion de génocide appliquée en droit inter-canadien et à la préparation d'une conférence sur la politisation des enjeux légaux syndicaux au terme des relations de travail en milieu ouvrier du Québec. Elle réussit pendant son baccalauréat à conserver une moyenne de 3.9, ce qui lui vaut d'être inscrite au tableau d'honneur de la faculté de droit. Pendant son baccalauréat, Me Pelletier est choisie pour étudier en droit international pour une session à l'Université de Montpellier en France. Elle y obtient son diplôme en droit du sport. Elle complète son stage au cabinet Heenan Blaikie à Québec et par la suite, entreprendra une maîtrise en droit du divertis-

sement, de la propriété intellectuelle et du sport à l'Université de la Californie à Los Angeles. Elle fait partie des 60 étudiants privilégiés parmi 1000 candidats qui ont été admis au programme. Loin de se contenter d'y faire sa maîtrise, Me Pelletier collabore également comme assistante de recherche à un projet mené par l'Université portant sur les crimes contre l'humanité, et ce, en vue de la publication d'un ouvrage.

Athlète chevronnée, elle a représenté le Canada lors de deux championnats mondiaux et en récoltant cinq titres de championne canadienne. Forte d'implications auprès de comités arbitraux touchant diverses disciplines sportives, elle accède à la fonction de présidente du Comité national des athlètes en nage synchronisée en janvier 2009. Ses implications auprès de ces divers comités l'amènent à effectuer plusieurs conférences de motivation sur les bienfaits du sport auprès d'élèves d'écoles primaires et secondaires, partout au Québec.

Le 14 août 2009, la prestigieuse Bourse Vicomte Bennett 2009-2010 remise par l'Association du Barreau canadien lui était décernée. Cette bourse est remise une fois par année parmi les juristes canadiens et vise à récompenser chaque année un étudiant canadien exceptionnel et à favoriser un enseignement, un apprentissage et une déontologie juridique de tout premier plan. Elle a été retenue parmi 37 candidats canadiens, recevant ainsi une bourse d'une valeur de 40 000\$. Plutôt dans l'année, Me Pelletier reçoit le prix Jeune

Femme de Mérite de la YWCA, à l'occasion du gala annuel qui vise à honorer des femmes au parcours exceptionnel. Elle a été boursière également pour les années 2007 et 2008, notamment de la Bourse De Grandpré Chalt, Bourse du leadership McCarthy Tétrault pour l'excellence du dossier académique et la Bourse Fraser Milner Casgrain pour l'excellence du dossier académique en droit.

Me Pelletier est une jeune avocate inspirée et inspirante, passionnée, fière des valeurs qu'ont su lui inculquer ses parents, dont la curiosité, le dépassement et la persévérance. Nous avons pu constater aussi un besoin d'apprendre toujours présent, de découvrir, de prendre soin des gens qui l'entourent en sachant équilibrer vie personnelle et expérience professionnelle. Pour Me Pelletier, la définition de la justice est d'améliorer le sort de tous et ce pour le mieux. Pour elle, l'avocat est ambassadeur de ce changement et nous devons en être fiers.

Le Comité de sélection de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur a reconnu le dynamisme de Me Pelletier, son optimisme, sa passion communicative, la bouffée d'air frais qu'elle représente pour la profession. Le comité s'est dit particulièrement fier qu'une avocate de ce niveau puisse représenter pour les jeunes avocats de demain un modèle à suivre qui a su réaliser ses passions, tout en maintenant d'excellents résultats académiques, en performant dans une discipline olympique sans négliger les contacts personnels et les gens de son entourage.

## Chronique Financière suite

Fait important : Le maximum pour le RAP est de 25 000\$ et le remboursement doit se faire sur une période de 15 ans. Si vous avez l'intention de « RAPPER », assurez-vous que vos placements sont investis de

façon sécuritaire et qu'il n'y a aucun frais de sortie.

Pour commentaires ou questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

**Alexandra Foisy, LL.B, B.A**  
Conseillère en Sécurité Financière  
David Veilleux Services financiers  
418-622-8060 poste 225  
alexandra.foisy@gmail.com

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

**PAMBA**

Programme d'Aide aux Membres du Barreau de Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau  
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA [www.barreau.qc.ca/pamba](http://www.barreau.qc.ca/pamba)

# Analyse pragmatique et fonctionnelle de la St-Valentin

Par Me Nicholas Jobidon

Pour certains, la fête de l'amour invoque immanquablement les cœurs en carton rouges, les faux vitraux en forme de Cupidon, les boîtes de chocolat Laura Secord préparées, les files d'attente chez le fleuriste et, pour ceux qui n'ont pas la phobie de la grippe A(H1N1), les bols remplis de petits cœurs à la cannelle. D'autres, plus sages, profitent plutôt de cette excuse pour être un peu plus fous, pour prendre le large ou simplement se faire un souper d'amoureux.

L'AMOUR, diantre! N'est-il pas paradoxal de fêter un état d'esprit qui est en soi une célébration? La fête de la St-Valentin implique-t-elle que l'amour est banal 364 jours par année? Au contraire, il devrait être exalté continuellement par ceux qu'il grâce : si l'amour donne des ailes, nous devrions voler chaque jour!

Et si cette année pour la St-Valentin, plutôt que d'apporter des fleurs du Provigo, chacun se rappelait ce qui l'unit à l'être cher. Est-ce la routine... ou l'aventure?

Pour payer le loyer ou pour le remplir? Pour se conformer aux normes ou pour être heureux? Pour échapper à la solitude, faute de mieux... ou pour voler? Qu'est-ce donc que la St-Valentin? Anciennement, la « St-Valentin », alors connue par les Romains sous le nom Luperclia, était moins axée vers l'amour romantique. Ce festival, qui exigeait des jeunes citoyens qu'ils se promènent nus en ville en taquinant dames et demoiselles, devait plutôt accroître la fertilité et réduire la douleur de l'accouchement. Peu avant la chute de Rome, le rite était devenu plutôt désuet et le pape, personnage désormais influent, réussit à abolir le rite païen. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1382, qu'un auteur anglais nommé Chaucer écrivit un poème mentionnant la fête chrétienne de « Seynt Volantynys ». La fête était alors associée à « l'amour courtois », et servait peut-être d'exutoire aux nombreux couples issus de la noblesse et épris d'amour romantique en cette période de mariages politiques. La fête fut finalement réinventée en sa forme actuelle en Angleterre victorienne vers les 1850, où elle était caractérisée par l'envoi (souvent anonyme) à

l'être cher de valentines, c'est-à-dire des poèmes romantiques (voire grivois, vu l'anonymat) composés sur du papier entouré de dentelle.

Il appert de ce bref historique que la St-Valentin est davantage consacrée au flirt, à la création d'étincelles, qu'à la célébration de la flamme qui brûle. Qu'à cela ne tienne, c'est en ajoutant des flammèches qu'on alimente le feu!

À l'instar d'Alice au pays des merveilles, fêtons les 364 non-St-valentins par année! En conclusion, puisse votre St-Valentin être non pas une journée spéciale lors de laquelle l'amour est précieux, mais plutôt un rappel de sortir de la routine et une opportunité de courtiser votre tendre moitié comme si c'était la première fois.

Si toutefois vous désirez absolument faire rouler l'économie, allez-y plutôt pour de la lingerie : ça ne mourra pas après quelques jours, ça ne fera grossir personne et vous pourrez en profiter tous les deux. Après tout, si l'amour rend aveugle... il faut palper!

## Remerciements à nos conférenciers

Les membres du comité de la formation du Jeune Barreau de Québec tiennent à remercier Me Jacques Deslauriers, professeur à l'Université Laval, pour la conférence particulièrement enrichissante et approfondie présentée le vendredi 11 décembre 2009 au Pavillon la Laurentienne de l'Université Laval. La conférence portait sur les nouvelles dispositions de la Loi sur la faillite et

l'insolvabilité. L'activité a été très appréciée, la compétence et la renommée du conférencier ayant su susciter l'intérêt des participants.

**Merci à Me Deslauriers et aux participants.**

### MERCI

aux partenaires privilégiés du Jeune Barreau de Québec  
**Éditions Yvon Blais, SOQUIJ et le Barreau de Québec**



Photo par : Reuters/Arben Celi

### ATTEIGNEZ DE NOUVEAUX SOMMETS

Profitez d'un vaste choix de colloques et de formations offert dans votre région

1-800-363-3047 • [www.editionsyvonblais.com](http://www.editionsyvonblais.com)

**ÉDITIONS YVON BLAIS**



## Actualité juridique

Me Karine Tremblay s'est jointe à l'étude Dumas Gagnon Jobin Avocats, sise au 1995, rue Frank-Carrel, bureau 201, Québec (Québec) G1N 4H9.

La firme Sarailis Avocats a déménagé ses bureaux au 686 Grande-Allée est, 2e étage. Les autres coordonnées demeurent inchangées: tél: (418)780-3880, fax: (418) 780-3881, web: www.sarailis.ca.

Me Pierre Chauvette, associé du cabinet Joli-Coeur Lacasse Avocats, est fier d'annoncer l'adhésion du cabinet à Lawyers Associated Worldwide (LAW). Cette association regroupe des cabinets de services juridiques situés dans plus d'une centaine de villes du monde.

Me David Héroux s'est joint à la Direction des services juridiques de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Me Johanne Richard, autrefois chez Reinhardt Bérubé, avocats, pratique désormais à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Me Marie-Émilie Rochette se joint à l'équipe de Quessy Henri St-Hilaire.

Mes Anne Lapointe et Félix Guérin se sont joints au bureau Bélanger Richard.

Me Serge Allen a été nommé directeur général de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, dont le siège social est à Québec.

Le bâtonnier Henri Grondin agit maintenant à titre d'avocat-conseil au sein de l'étude Langlois Kronström Desjardins. Cette étude annonce la nomination de cinq nouveaux associés : Mes Jean-François De Rico, Sébastien Laprise, Michel Leboeuf, Jean-François Pichette et Marc-André Sansregret. Me Isabelle Toupin poursuivra sa pratique au bureau de Québec du cabinet.

Me Jean H. Lemire et Me Tanguy Paquot se joignent à l'étude Poulin Larose Proulx Lemire.

### Les Express 2.0

Toute la lumière sur l'actualité juridique!

Rendus possibles grâce au travail rigoureux de l'équipe des juristes de SOQUIJ, les Express 2.0 sont disponibles sous forme de deux bulletins électroniques sur mesure, **L'Express** et **L'Express Travail**. Ils vous offrent toute l'actualité jurisprudentielle, législative et doctrinale dans votre domaine de droit, au quotidien.

**Les Express 2.0 comprennent :**

- Des signalements quotidiens ou hebdomadaires;
- Des fonctions de sélection et de tri;
- Des hyperliens vers les textes intégraux;
- Plus de décisions et de chroniques accessibles par courriel, par fil RSS ou en ligne;
- Et bien plus encore!

Pour plus d'informations:  
1 800 363-6718 (sans frais)  
abonnements@soquij.qc.ca ou  
**soquij.qc.ca.**



Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettez votre information à l'adresse suivante : [proforma@jeunebarreaudequebec.ca](mailto:proforma@jeunebarreaudequebec.ca)

Le cabinet Poudrier Bradet a débuté ses activités professionnelles le 1er janvier 2010. Il s'agit, au Québec, de la société formée du plus grand nombre d'avocats et avocates qui consacrent exclusivement leur pratique à la défense des travailleurs et des organisations syndicales. L'équipe de Québec est composée des avocats suivants qui oeuvraient tous auparavant au sein de Grondin, Poudrier, Bernier : Jean Poudrier, Denis Bradet, Pierre Leblanc, Jean-Luc Dufour, Marc Hurtubise, Bruno Néron, Pascale Racicot, Dominique-Anne Roy, Sophie Cloutier, Marianne Bureau, Stéphanie Julien, Alexandre Ouellet, Annie Gilbert, Julie-Véronique Allaire, Catherine Asselin-Jobin, Louis Morin (avocat-conseil). À Montréal, en plus des avocats François Côté, Jacqueline Bissonnette, Marie-Christine Dufour, Stéphanie Gagné et Matthew Gapmann, également issus de Grondin, Poudrier, Bernier, se joignent à l'équipe des avocats Michel Morissette et Rébecca Lambert qui pratiquaient jusqu'alors au sein de la société Trudeau, Morissette et St-Pierre. Les bureaux de Poudrier Bradet sont situés au 70, rue Dalhousie, bur. 100, à Québec (tél. 418-780-3333) et au 1350, Sherbrooke Ouest, bur. 500, à Montréal (tél. 514-908-6400).

Mes Michel Gilbert et Pierre Brun se sont joints à l'étude Melançon Marceau Grenier et Sciortino.

Ogilvy Renault annonce la nomination de sept nouveaux associés dont Me Charles Taschereau, du bureau de Québec.

L'étude Joli-Cœur Lacasse accueille quatre nouveaux avocats : Mes Marie-José Côté, Jean Morin, Pierre Bolduc et Denis Gingras.